



*« Frères et sœurs,
remplis de la joie du Christ Ressuscité,
demandons la grâce d'être l'Église "en sortie",
la communauté des disciples missionnaires
qui prennent l'initiative
et s'engagent pour annoncer l'Évangile de la paix
et de la miséricorde »*

Pape François

V07.00 / 6 juillet 2024

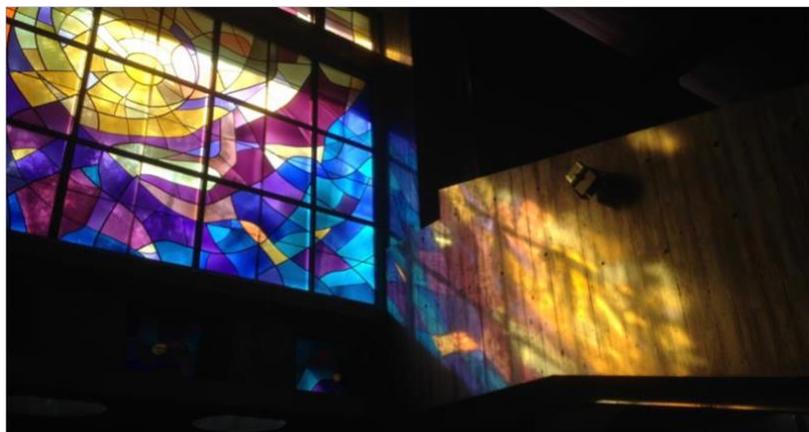


VADE MECUM 1
Pour les prêtres
nommés en mission
dans le diocèse
de Besançon
avant leur arrivée

V07.00

ACCUEIL DES PRETRES DANS LE DIOCESE DE BESANÇON

- Mot d'introduction de notre archevêque *Pages 3/4*
- Introduction du Service Mission Universelle *Pages 5/6*
- Vos démarches administratives
 - Avant votre départ Pages 7/8*
 - A votre arrivée Pages 9/10*
- Votre insertion pastorale *Pages 11/12/13*
- Les adresses mail et web nécessaires *Pages 14/15*



Accès à la circulaire à propos des démarches administratives concernant les **VISAS et les TITRES DE SÉJOUR** :

<https://mission-universelle.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/7/2014/12/demarches-administratives-edition-2019.pdf>

Accès aux Informations sur la **Protection sociale des prêtres, religieuses, religieux et des membres des Associations de fidèles étrangers en France** :

<https://mission-universelle.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/7/2014/12/190130-LC-2019-04-02-3-Mgr-Dognin-Protection-sociale-janvier-2019.pdf>

Accès site de comparaison de **tarifs bancaires** :

<https://www.tarifs-bancaires.gouv.fr>

Accès site de comparaison **tarifs forfaits téléphone** :

<https://www.lesmobiles.com>

Accès site de comparaison **tarifs Internet** :

<https://www.lesoffresinternet.fr>

NOTES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations utiles

1 Votre arrivée sur le sol français

Vous arriverez à l'aéroport de Paris-Roissy Charles-de-Gaulle (ou d'Orly). Rejoindre la gare ferroviaire SNCF « Paris-Lyon » en RER (ligne A, puis à Chatelet ligne B). Vous aurez pris votre billet de train pour Besançon-Viotte auprès de votre agence de voyage. Votre correspondant vous y attendra selon les horaires que vous lui aurez transmis.

2 Adresses mail, site web, N° téléphone utiles :

- **Assistante du Vicaire Général et de la Déléguée Générale :**
+33 3 81 82 71 40
assistante.vg.dg@diocese-besancon.fr
- **Assistante sociale :** +33 3 81 82 60 30 / +33 6 87 34 78 14
ndevaux@diocese-besancon.fr
- **Économe :** +33 3 81 82 60 20.
ecnome@diocese-besancon.fr
- **Service diocésain de la Mission universelle :**
Père Jean-Luc Balanche +33 6 85 18 18 00
jluc.balanche@orange.fr
Solange Laithier +33 6 72 89 94 41
lasol@wanadoo.fr
Jean-Marc / Patricia Gillard +33 6 23 35 08 75
jm.gillard@sfr.fr
Père Epiphane Sandwide +33 07 84 24 98 67
sandwiphane@yahoo.fr

Archevêché de Besançon

- **Accueil de l'archevêché :** +33 3 81 82 60 20
accueil.acheveche@diocese-besancon.fr
- **Site diocésain :** <https://www.diocese-besancon.fr>

Mot d'accueil de notre archevêque



*Accueillir un prêtre
venant d'une autre Église*

Depuis plusieurs années comme de nombreux diocèses en France, nous accueillons des prêtres venant d'autres Églises. Ils viennent chez nous comme *Fidei Donum* ou comme prêtres étudiants. Ils viennent s'enrichir d'une vie pastorale différente de celle de leur diocèse d'origine. Ils participent ainsi à la vie pastorale ordinaire de notre diocèse de Besançon.

Habituellement, nous leur proposons une année de découverte du ministère presbytéral en France et plus particulièrement dans le diocèse de Besançon. A la suite de cette année, nous établissons une convention avec le diocèse d'envoi ou la congrégation religieuse concernée.

Nous tenons à ce lien avec le lieu d'origine des prêtres accueillis. Il manifeste l'universalité de l'Église catholique. Ces relations sont anciennes ou récentes selon les demandes que nous recevons. Dans la mesure du possible, nous visitons les diocèses d'envoi.

Le Service Diocésain de la Mission Universelle de l'Église assure l'accueil des prêtres envoyés dans notre diocèse. Il est en lien avec le conseil épiscopal, la curie diocésaine, le secrétariat de l'archevêque et les curés qui accueillent un nouveau prêtre.

Je suis bien conscient que nous avons toujours à améliorer l'accueil des prêtres venant d'une autre culture ecclésiale. L'adaptation est parfois difficile pour les personnes envoyées et pour les communautés accueillantes. Le dialogue et les échanges favorisent une meilleure compréhension.

Pour aider à l'insertion, nous proposons des temps de rencontre et de formation tant au niveau diocésain qu'avec les autres diocèses francs-comtois et la conférence des évêques de France.

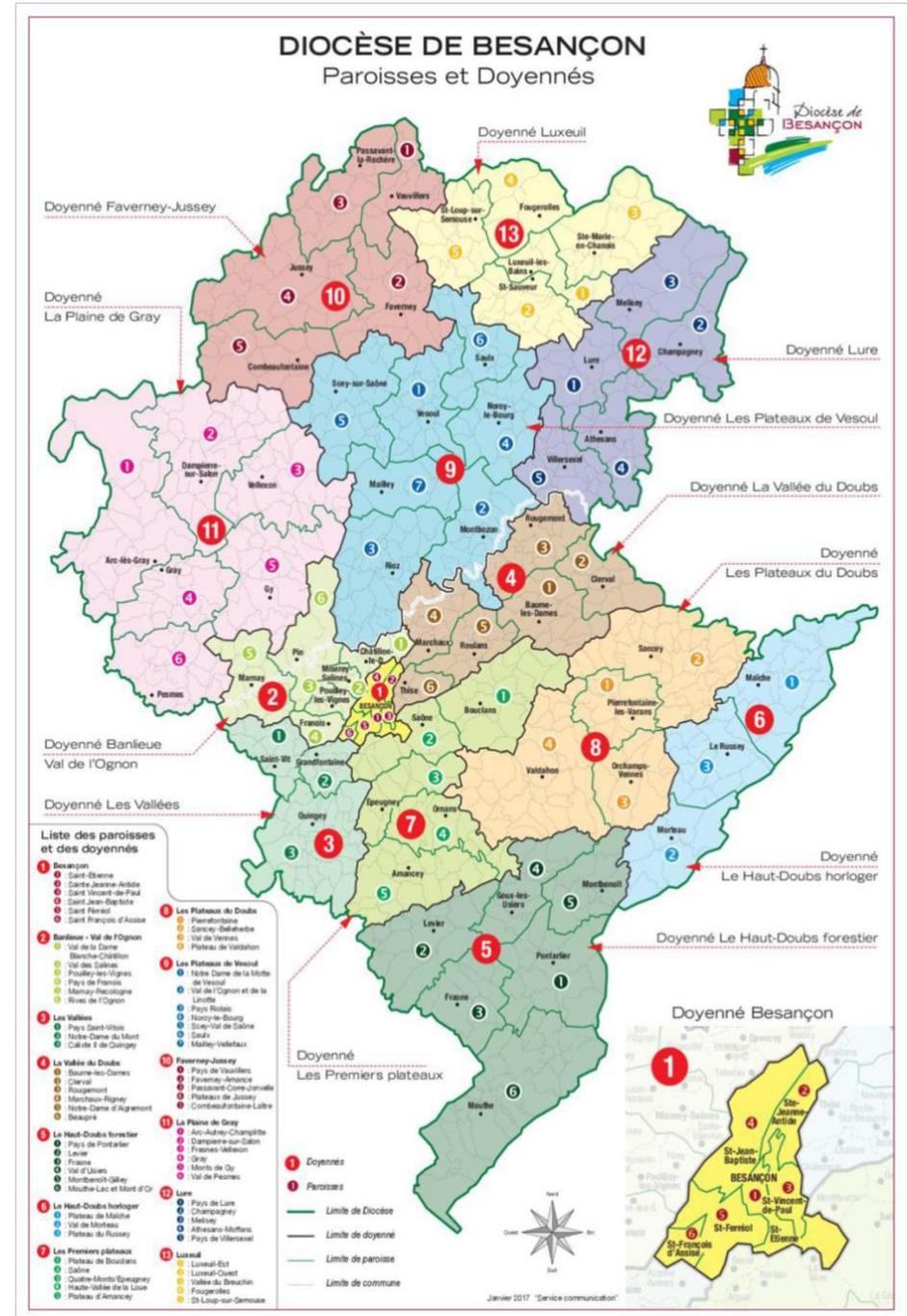
Merci aux prêtres qui travaillent à la vigne du Seigneur dans notre diocèse.

Que ce livret permette de mieux préparer la venue d'un prêtre, son accueil et son ministère chez nous.

Cordialement.

+ Jean-Luc BOUILLERET

Archevêque de Besançon



Accueil et accompagnement au quotidien

En France aujourd'hui, un prêtre est autonome pour sa vie domestique. Aussi, une équipe de paroissiens vous aidera dans l'apprentissage de l'usage de l'électro-ménager de votre logement, et vous initiera, si besoin, aux règles de ménage et d'entretien de votre logement. De même, si vous en avez besoin, des paroissiens pourront vous familiariser à la préparation de vos repas. D'autre part, votre curé (ou un paroissien) vous formera aux appareils (ménagers et autres) de vos divers lieux de vie, de rencontres et de célébrations.

Un état des lieux de votre logement sera fait à votre arrivée et un autre à votre départ : les écarts seront à votre charge.

A votre arrivée dans votre paroisse, vous serez présenté à votre nouvelle communauté lors d'une célébration d'accueil



Accueillir un prêtre venant d'une autre Église



PÈRE JEAN LUC BALANCHE
Responsable du service diocésain
« Mission Universelle de l'Église »

Le jour de Pâques 1957, le Pape Pie XII adressait à tous les Évêques une lettre intitulée « le don de la foi » (*Fidei donum*). Par cette encyclique, il voulait dynamiser la coopération missionnaire entre toutes les Églises du monde : « *Que les Églises d'Europe riches en foi, riches en prêtres aient le courage de faire le don de la foi à d'autres Églises, d'établir un partage, une communion entre Églises* ». L'encyclique encourageait l'envoi en mission de prêtres, de religieux, religieuses et coopérateurs laïcs pour une durée limitée : « *Que les Évêques autorisent certains de leurs prêtres, fusse au prix de quelques sacrifices, à partir se mettre pour une durée limitée à la disposition des Évêques d'Afrique* ».

En 1961, Jean XXIII, dans une lettre adressée au Cardinal LIENART, Évêque de Lille et président de l'Assemblée de la conférence des évêques de France, lançait un appel semblable pour l'Amérique Latine. Ces deux lettres devaient avoir un impact considérable dans les Églises d'Europe et notamment l'Église de France qui avait déjà une grande tradition missionnaire. Ceci est vrai pour le diocèse de Besançon d'où sont partis beaucoup de missionnaires notamment en Asie, Afrique et Amérique. Certains sont allés jusqu'au don d'eux-mêmes dans le martyre ! Ainsi, Saint Étienne Théodore Cuenot, Saint Joseph Marchand et Saint François-Isidore Gagelin, ont été canonisés par le pape Jean Paul II, le 19 juin 1988 avec les Martyrs du Vietnam (+1745-1862)

On constate que l'expérience des *Fidei Donum* a produit du fruit dans de nombreuses Églises, a accru la communion fraternelle entre les Églises, a promu l'esprit missionnaire et l'évangélisation dans les Églises locales, a sollicité une vie plus évangélique et fraternelle dans les membres du peuple de Dieu, plus conscients de la dimension nécessaire dans la réalisation de la mission *ad gentes*. C'est dans cet esprit que maintenant l'Église de France et plus particulièrement notre diocèse de Besançon a la joie d'accueillir des prêtres «*fidei donum* ou religieux missionnaires», depuis une quinzaine d'années.

Votre venue comme prêtre, pour une période déterminée, est un cadeau pastoral, pour soutenir la foi de nos communautés. Grâce à vous, celles-ci pourront continuer à annoncer, célébrer et servir Dieu, révélé en Jésus Christ pour nos frères et sœurs en humanité. Annoncer Jésus-Christ dans le monde actuel est un défi majeur pour les communautés chrétiennes, dans la société actuelle. « Comme ils sont beaux sur les montagnes, les pas du messager, celui qui annonce la paix, qui porte la bonne nouvelle, qui annonce le salut, et vient dire à Sion : « *Il règne, ton Dieu* » (Is : 52,7). Tous ensemble, soyons dociles à l'Esprit Saint, principe et base de toute mission.

Toute mission comporte un certain renoncement. Continuons à écrire le livre des Actes de Apôtres dans la joie d'Évangile. « *Ils repartaient tout joyeux d'avoir été jugés dignes de subir des humiliations pour le nom de Jésus. Tous les jours, au Temple et dans leurs maisons, sans cesse, ils enseignaient et annonçaient la Bonne Nouvelle : le Christ, c'est Jésus* ». (Act 5,42).



Attention particulière : Il ne convient pas de demander de l'argent aux personnes que vous fréquenteriez, qu'elles soient de la paroisse ou non. D'autre part, fonder une association de solidarité ne peut se faire sans l'accord de l'archevêque.

La vie en paroisse

Gouvernance de la paroisse

Depuis des années, le diocèse de Besançon est engagé dans de nombreuses mutations. Dans chacune des 67 paroisses, une Équipe de Coordination Pastorale (ECP), composée de fidèles laïcs de condition et d'âge divers, assure les orientations et le suivi de la vie pastorale de la paroisse avec un curé. Le curé, comme «pasteur propre», conduit la communauté avec le(a) délégué(e) pastoral(e) (DP) et les autres membres de l'ECP et le vicaire. Ils sont comme un trépied pour assurer la vie de l'Église en paroisse :

annoncer, célébrer, et servir.

Le Délégué Pastoral (DP) collabore étroitement avec le curé dans un esprit de confiance et de synodalité. Ensemble, ils font naître et encouragent les initiatives pastorales et missionnaires. Tous les membres de l'ECP se rencontrent une fois par mois.

Liés à cette équipe de gouvernance, divers services assurent la vie de la paroisse : gestion financière et immobilière, préparation au baptême, catéchèse, mariage, funérailles Vous serez amené à travailler avec eux.



Attention :

- La préfecture vous enverra sur votre boîte mail les courriers et instructions liés aux démarches administratives. Vous aurez à les faire suivre immédiatement à l'assistante sociale et y répondre sans attendre, particulièrement pour les visites médicales et radio pulmonaires demandées.
- De même pour la CAVIMAC avec la responsable juridique.

Le permis de conduire : dès que vous aurez reçu votre titre de séjour, vous pourrez procéder à l'échange de votre permis de conduire dans la mesure où l'État français a un accord avec votre pays d'origine. Cette demande doit être faite avant la fin de validité de votre premier visa. Si ce délai est dépassé, ou en l'absence d'accord entre pays, votre permis doit être repassé intégralement en France (code + conduite). De même le permis international est accepté pour une durée de 1 an seulement. Le diocèse participera à une hauteur de 1500 € au coût d'obtention du permis français (750€ par l'archevêché, 750€ par le doyenné et la paroisse). Attention aux délais administratifs !...

Tout véhicule en circulation doit impérativement être assuré : l'assurance de votre voiture sera à votre charge.

Accueil et intégration en paroisse : Votre nouvelle communauté vous accueillera au cours d'une célébration eucharistique. N'hésitez pas à faire part de votre histoire et de celle de votre pays aux personnes que vous rencontrerez : votre témoignage est une chance pour notre diocèse et votre paroisse d'accueil, une occasion de partage et d'enrichissement mutuel.

Le traitement des prêtres : les prêtres actifs dans le diocèse de Besançon, bénéficient d'un traitement mensuel dont le montant est défini au niveau de la province. À cette somme viennent s'ajouter les offrandes de messe. Vous êtes logé gratuitement. La Paroisse prend à sa charge les frais liés au chauffage, à l'électricité et à l'eau ainsi que l'assurance habitation et les impôts locaux. Un prêtre en France vit modestement : en cas de difficulté financière, adressez- vous soit à l'économiste diocésain soit à l'assistante sociale.

Congés : il sera permis au prêtre de prendre un billet d'avion Aller/Retour, avec un intervalle de moins de soixante jours entre l'aller et le retour. Dans ce cas, le prêtre ajustera l'année suivante son congé pour respecter la durée moyenne d'un mois de congé annuel comme le préconise le droit canonique.

Le diocèse de Besançon prend à sa charge, tous les trois ans, le billet d'avion aller et retour (bagages compris) - contre justificatif donné à l'économat pour remboursement-, entre le diocèse d'origine et le diocèse de Besançon

AVANT VOTRE DÉPART

Veillez à une réelle préparation humaine et spirituelle avec votre diocèse d'origine.

Un envoi en mission ne s'improvise pas. La préparation demande une relation claire entre « diocèse d'envoi » et « diocèse d'accueil ».

Pour se préparer à partir et à vivre son ministère dans une autre communauté ecclésiale, tout prêtre a besoin de discerner ses motivations. Vous êtes envoyé par votre évêque dans une communauté de frères et sœurs, pour partager votre foi avec eux et rendre service. Vous allez découvrir beaucoup de nouveautés.

Quelques pistes, pour un entretien sur votre projet personnel avec votre évêque :

- **Quel sens** donner à cette expérience pour moi et pour l'Église qui m'envoie ?
- Quels sont les **sentiments et appréhensions** qui m'habitent avant de quitter mon pays, mes sécurités, ... et aller vers l'inconnu ? Quelles **attitudes** adopter face à ces sentiments ?
- Comment puis-je **me préparer à vivre l'accueil** d'une nouvelle culture, d'une autre Eglise ? (Se laisser toucher par l'étonnement, être ouvert à ce qui me sera donné...)
- Comment me préparer à être confronté et à accueillir la **différence** ?
- Établir une **convention** en lien avec l'évêque qui accueille, l'évêque qui envoie et vous, qui vous préparez à partir.
- Pour bien marquer que vous êtes **envoyé en mission**, vivre une célébration d'envoi.



La vie en société / Formalités administratives

Convention *Fidei Donum* :

Une convention entre les deux diocèses sera rédigée en quatre exemplaires par l'évêque du diocèse d'accueil, signée par l'évêque du diocèse d'origine ainsi que par le prêtre *Fidei Donum*. Chaque partie en garde un exemplaire, le quatrième étant envoyé à la cellule Accueil de la Conférence des Évêques de France à Paris. Il a été demandé à votre évêque de donner votre profil, votre histoire et vos motivations, ainsi qu'une attestation de bonne réputation.

Votre visa

En mai, envoyer au secrétariat de l'évêché le scanner en PDF de bonne qualité de votre passeport (pas de photo) pour la rédaction de votre invitation qui vous sera envoyée par retour ainsi que la lettre de recommandation si besoin. Vous pourrez alors faire votre demande de visa. Indiquer votre adresse e mail.

Documents à vous procurer et à garder avec vous en cabine durant le voyage ainsi que votre ordinateur portable :

- **Passeport** en cours de validité
- **Acte de naissance** intégral ou extrait avec filiation, de moins de trois mois, établi par les services compétents de votre pays et certifié conforme. S'il n'est pas rédigé en français, le faire traduire par une personne assermentée. Toute traduction doit être certifiée conforme par les autorités compétentes.
- **Certificat d'ordination sacerdotale**, ou Celebret établi par votre diocèse d'origine.
- **Permis de conduire**. L'original et une traduction en langue française si besoin.
- **Carnet de vaccination** à jour et **dossier médical**

Pour toute question avant votre arrivée, merci de vous mettre en relation avec l'assistante du Vicaire Général et de la Déléguée Générale (+33 3 81 82 71 40)

Transmettez lui votre numéro de téléphone. Elle vous donnera celui de la personne chargée de votre accueil à la gare. Si vous n'avez pas de numéro international, achetez à l'aéroport une carte prépayée pour appeler à votre arrivée cette personne dont vous aurez le numéro.

Vous devez :

- Souscrire obligatoirement une assurance « voyageur » de 6 mois en prenant votre billet d'avion qui couvre les frais médicaux, l'hospitalisation, le rapatriement pour une **valeur de 30 000€**. Transmettre le certificat de cette assurance au secrétariat de l'archevêché avant votre arrivée en France.
- Avoir une boîte mail internet valide pour vos démarches administratives en France.

Vous serez accueilli à la gare SNCF de Besançon par la personne dont vous avez eu le N° de téléphone. Appelez-la : elle vous remettra une enveloppe pour vos premiers besoins et vous conduira à votre lieu d'hébergement qui sera à proximité de l'archevêché de Besançon pour quelques semaines. Vous pourrez alors y régulariser toutes les démarches administratives et découvrir notre diocèse. Vous serez associé à la vie matérielle et spirituelle de ce lieu d'hébergement, que ce soit l'Escale Jeunes ou le Centre Diocésain où vous pourrez prendre vos repas.

Vous prendrez très rapidement quatre rendez-vous :

L'assistante sociale du diocèse vous accueille, muni des originaux de vos documents administratifs (passeport, acte de naissance certifié de moins de 3 mois à votre arrivée en France, celebret, permis de conduire). Elle aura à :

- Vous remettre un certificat d'hébergement,
- Valider votre VISA auprès de la préfecture via internet,
- Vous accompagner dans la demande de votre N° INSEE (longue attente)
- Vérifier le statut de votre permis de conduire : réciprocité ou non, et votre attestation à conduire.
- Procéder à votre souscription à la Mutuelle Saint Martin dès que vous recevrez votre N° de la Cavimac. (cotisation à votre charge)

La responsable juridique du diocèse pour:

- demander votre affiliation à la CAVIMAC (Caisse d'Assurance Maladie et de Retraite des Cultes) qui vous donnera un N° de sécurité sociale, une carte vitale et une attestation.

L'économiste diocésain pour :

- vous permettre d'ouvrir votre compte bancaire, sur lequel seront versés votre traitement et vos remboursements de frais de maladie. Vous devrez demander plusieurs Relevés d'Identité Bancaires lors de ce rendez-vous à la banque (RIB).
- vous aider dans l'acquisition d'une voiture si besoin.

Le chancelier pour :

- vérifier la convention et les signatures nécessaires, puis assurer sa diffusion
- rédiger le décret de nomination et sa publication.